



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-415-1

Ottawa, le 20 février 2008

Utilities Consumers' Group Society
Whitehorse (Territoire du Yukon)

Demande 2007-0291-1, reçue le 19 février 2007
Audience publique à Kelowna (Colombie-Britannique)
30 octobre 2007

Erratum

1. Par la présente, le Conseil corrige *Station de radio communautaire à Whitehorse*, décision de radiodiffusion CRTC 2007-415, 6 décembre 2007, en remplaçant les paramètres techniques de façon à ce qu'ils reflètent les paramètres tels que soumis par la requérante et approuvés par le ministère de l'Industrie. La deuxième ligne de la section « Modalités » de l'annexe de cette décision devrait se lire comme suit :
2. La station sera exploitée à 92,5 MHz (canal 223FP)¹ avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.

¹ Modifié dans l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-12-5.